

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 9 (1970-1971)
Heft: 35

Rubrik: Fonds de solidarité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sa prochaine conférence résumera les passages et les rencontres d'illustres personnages sur les bords des lacs romantiques comme sur les routes des glaciers. Il nous parlera de Voltaire à Genève, de Wagner à Lucerne, de Lénine à Zurich, des proscrits de tous pays.

C'est par des anecdotes, légères et gaies, que M. Berthod se plaît en un style toujours vif à évoquer les affections et les amours des hommes illustres qu'il fera revivre pour nous.

DANS L'EDITION

Nous apprenons que la S.A. DELACHAUX NIESTLE, la plus importante maison d'éditions de Suisse romande, vient d'ouvrir une succursale à Bruxelles, 31, Av. Paul de Jaer, 1060 Bruxelles. Les nombreux livres et publications de cette société seront dorénavant disponible en Belgique aussi rapidement qu'en Suisse.

FONDS DE SOLIDARITE

Dans les pays calmes et prospères, nos compatriotes ont une certaine difficulté à croire à la nécessité du Fonds de solidarité, lequel se base sur la prévoyance. Comme personne ne sait ce que demain nous réserve, il est de bonne intelligence de ne pas se laisser surprendre.

Quels avantages vous procure notre œuvre d'entraide mutuelle et individuelle ? Veuillez pour le « cas où... ». Pourquoi s'assurer contre les accidents ? Personne ne souhaite en avoir un. Et pourtant... ce n'est que juste prévoyance.

Le Fonds de solidarité aide chaque Suisse de l'étranger à couvrir les risques de perte des moyens d'existence en suite de guerre, troubles civils ou mesures coercitives des autorités. Combien de vérités actuelles sont-elles renfermées dans ces derniers mots. Comme tout dans la vie, une existence sûre aujourd'hui, le sera-t-elle encore demain ?

Chacun de nos compatriotes devrait s'en rendre compte, surtout celui qui ne croit pas utile de prendre les précautions nécessaires en temps voulu.

Les compatriotes qui ont adhéré à notre œuvre ne l'ont certainement pas fait uniquement dans le but d'encaisser l'indemnité forfaitaire. Ils le firent par prévoyance. De plus, les épargnes versées au Fonds de solidarité ne sont pas perdues, comme c'est le cas par exemple pour les primes d'assurances. Même si une adhésion paraît au premier abord simple solidarité, elle se place finalement dans l'intérêt personnel.

Toutes nos représentations diplomatiques et consulaires vous donneront volontiers tous renseignements que vous pourriez désirer, de même que notre secrétariat du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Schosshaldenstr. 14, CH - 3006 Berne.

QUARANTE-HUITIEME CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER, ZOFINGUE 1970

C'est la charmante et accueillante petite ville de Zofingue qui, cette année-ci, a reçu avec infiniment de gentillesse les Suisses de l'étranger ayant pris part au 48ème Congrès, les 28, 29 et 30 août dernier.

En effet, les autorités, les sociétés locales et la population s'étaient unies pour rendre le séjour de leurs compatriotes de l'étranger aussi agréable que possible et pour leur prouver que l'hospitalité helvétique existe toujours bel et bien. Rues et places décorées, buvettes et ponts de danse, orchestres muzetts et modernes, tout a concouru — sauf malheureusement quelques averses — à donner à ce séjour à Zofingue un caractère de liesse populaire et de fête familiale, d'autant plus que de très nombreux foyers zofingiens ont eu la générosité d'inviter des congressistes chez eux, ce qui a permis de nouer d'agréables et sympathiques relations.

Le côté récréatif de ce Congrès a encore été complété par une excursion dominicale, tout d'abord à la célèbre église St. Urban, où les congressistes prirent part à un culte œcuménique bilingue, puis au Château de Lenzbourg, où une réception leur fut offerte par les autorités cantonales argoviennes.

Mais ce 48ème Congrès ne comportait pas que des divertissements. Au contraire, ceux-ci ne faisaient qu'encadrer agréablement un programme de travail fort chargé et quelque peu austère, puisque les deux thèmes à l'ordre du jour des assemblées plénaires avaient pour titres : « La révision totale de la Constitution fédérale » et « La législation d'application de l'art. 45 bis de la Constitution ».

De plus, à côté des assemblées plénaires, de nombreuses autres réunions de travail eurent lieu, soit des séances : de la Commission des Suisses de l'étranger, de la Fondation pour les Suisses de l'étranger, du Fonds de solidarité, des Comités des écoles suisses de l'étranger, des Groupements des jeunes Suisses de l'étranger, etc.

Au cours de la première assemblée plénière, après les messages de bienvenue du Président de la C.S.E., M. Louis Guisan, et du Président central de la N.S.H., M. Jean-Claude Nicole, les congressistes suivirent avec beaucoup d'intérêt l'exposé que leur fit l'ancien Conseiller fédéral, M. F.T. Wahlen, sur les premières conclusions que le groupe de travail qu'il préside a pu tirer des réponses au questionnaire officiel que ce groupe avait adressé, notamment aux cantons, aux partis politiques, aux universitaires, aux églises et à diverses organisations.

D'une façon générale, les fondements des institutions suisses ne sont pas remis en cause, démocratie directe, fédéralisme, système parlementaire, gouvernement collégial sont reconnus valables, moyennant certains aménagements. Une assez large unanimous s'est prononcée en faveur de l'insertion, au début de la Constitution, d'une liste des droits de l'homme, sur le modèle de la Convention européenne. Le suffrage féminin est également souhaité à la quasi unanimous. La défense nationale n'est pas contestée et l'élargissement de sa notion est même préconisée : elle devrait être militaire et civile. La neutralité ne devrait plus être conçue comme un principe, mais comme un moyen de sauvegarder notre indépendance. Telles sont quelques-unes des options qui se dégagent des réponses reçues par le groupe de travail Wahlen.

De son côté, M. M. Ney, Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, a communiqué à l'assemblée les résultats de l'enquête entreprise auprès des sociétés suisses à l'étranger. Sur 560 sociétés touchées, 214 ont répondu, chiffre auquel il faut encore ajouter 140 réponses individuelles de Suisses de l'étranger. Ces diverses réponses proviennent de 45 pays et des 5 continents.

En ce qui concerne le droit de vote, la grande majorité s'est exprimée pour son maintien sur les plans communal, cantonal et fédéral. La quasi unanimous s'est prononcée en faveur du suffrage féminin, ainsi que pour le droit de vote des Suisses de l'étranger. Le maintien du service militaire pour les hommes a été approuvé, mais l'introduction d'un service militaire pour les femmes a été rejeté, comme du reste le maintien de la taxe d'exemption militaire. Une majorité de réponses estime que les tâches de la Confédération devraient être augmentées, notamment dans les domaines scolaire, prévoyance sociale, construction des routes, protection des eaux et de l'air, naturalisation des étrangers, etc. Quant aux autorités fédérales, le système bi-caméral devrait être maintenu et les Suisses de l'étranger devraient pouvoir compter sur une délégation au parlement. L'art. 45bis concernant les Suisses de l'étranger devrait être repris tel quel dans une nouvelle constitution.

Au cours de la deuxième assemblée plénière, les congressistes ont suivi avec intérêt les exposés de MM. M. Jaccard, Chef du Service des Suisses à l'étranger du Département politique fédéral, H. Roth, Président du Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger et M. Ney, Directeur du S.S.E., qui tous trois donnèrent à l'assemblée un aperçu de la situation des travaux en cours concernant la législation d'application de l'art. 45bis.

Cette dernière assemblée fut clôturée par une remarquable allocution de M. le Conseiller fédéral Pierre Graber, Chef du Département politique fédéral qui, après avoir apporté aux Suisses de l'étranger le salut et les vœux du Gouvernement, s'est attaché à passer en revue les principaux éléments qui composent l'image que l'on se fait de notre pays à l'étranger. Il s'est plus particulièrement arrêté aux critiques les plus importantes qui sont généralement formulées à l'égard de la Suisse — neutralité, non-appartenance à l'O.N.U., secret bancaire, absence de suffrage féminin, maintien d'articles constitutionnels confessionnels — et à la façon dont nous devons réagir.

Enfin, mentionnons encore que la Commission des Suisses de l'étranger, au cours de sa séance du 28 août, a décidé que le prochain Congrès des Suisses de l'étranger se tiendra les 26, 27 et 28 août 1971 à Brünnen. Le thème général qui y sera discuté traitera de « La participation des Suisses de l'étranger au destin de leurs pays de résidence ».

Quant au Congrès de 1972 qui marquera le cinquantenaire de ces réunions, il aura lieu à Berne, dans le cadre de festivités dont nous vous parlerons dans un tout prochain Courrier Suisse.

J.-Cl. Montandon, délégué.

LA SUISSE EN BREF

● **La propriété étrangère en Suisse.** En Suisse, l'acquisition par des étrangers de propriétés immobilières (terrains à bâtir ou bâties, appartements par étage) est soumise, depuis 1961, à autorisation. Ces demandes d'autorisation font l'objet de statistiques tenues à jour. Pour l'année 1969, ces statistiques révèlent un important développement de la propriété étrangère, notamment en appartements par étage, dans nos stations touristiques où les amateurs étrangers désirent s'assurer un pied-à-terre.

L'année dernière, 3.060 cas ont été examinés, dont 2.963 ont reçu le visa nécessaire. Dans ce dernier chiffre, 1.431 cas concernaient des appartements par étage. Ces 2.963 autorisations d'achat représentent une surface approximative de 3 millions de m², pour une valeur globale de 567 millions de francs suisses. Pour les ventes de terrains, Vaud vient en tête (906.000 m²), suivi de Genève (472.000 m²), puis du Tessin (462.000 m²). Par contre, pour les appartements par étage, c'est le Valais qui est en tête (987), suivi du Tessin (758), puis de Vaud (622) et des Grisons (533). Quant aux acquéreurs, ce sont les Allemands qui sont les plus nombreux (1.140), suivis des Français (715), des Italiens (443), des Belges (315), des Anglais (146) et des Hollandais (184).

Si les quelque 13.000 autorisations d'achat délivrées de 1961 à 1969 constituent un chiffre relativement important, elles ne mettent cependant pas en péril notre sol national, mais il faut reconnaître que le régime de l'autorisation doit demeurer néanmoins efficace dans les cantons les plus recherchés.